

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION
DES CARRIERES ADMINISTRATIVES

DECRET N° 94-528 du 26 Septembre 1994
MFPA/DGFP/DGCA.-

Portant Reclassement et Nomination de Monsieur
BAGOU Abelard, Instituteur de 4° échelon, des
Cadres de la Catégorie B, Hiérarchie I des
Services Sociaux (Enseignement.)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
- (/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte du Statut Général de la Fonction Publique ;
- (/u le Décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des Catégories B, C, D, E (actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires ;
- D.G.B. - (/u le Décret n° 62/130/MF du 09 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le Décret n° 62/195 du 05 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République du Congo ;
- (/u le Décret n° 62/198/FP du 05 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
- (/u le Décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières administratives et reclassements notamment en son article 1er § 1^{er} et 2 ;
- D.G.C.F. - (/u le Décret n° 67/304/MJT-DGT du 30 Septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du Décret n° 64/165/FP-BE du 22 Mai 1964 fixant le Statut Commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 05 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le Décret n° 85/260 du 05 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
- (/u le Décret n° 85/4068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'article 2 du Décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- (/u le Décret n° 90/420 du 30 Juin 1990, relatif aux effets financiers des avancements, reclassements, promotions, révisions des situations administratives et des titularisations ;
- (/u le Décret n° 93/345 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le Décret n° 93/348 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le Décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérim des Ministres ;
- (/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u l'Arrêté n° 698/MTSSJ-DGFP-DGPCE du 18 Mars 1987 autorisant certains fonctionnaires des Services Sociaux (Santé et Enseignement) à suivre un stage de formation à l'Ecole Supérieure du Parti de Brazzaville en tête : NTHOMBO Jean Jacques ; (régularisation).

...../.....

7/11/94

14
- (/u l'Arrêté n°1023/MTSSJ-DGFP-DGPCE-SAV.F du 07 Mai 1990 portant promotion au titre de l'année 1988 de certains instituteurs des Cadres de la Catégorie B, Hiérarchie I des Services Sociaux(Enseignement) en tête ADE Mathias;

- (/u l'Acte n°83/025/PCT/CC/BP/DIE/CAB du 10 Mai 1983 portant Statuts de l'Ecole Supérieure du Parti;

- (/u la Note n°83/062/PCT/CC/BP/DIE/ESP du 1^{er} Décembre 1983 portant création du Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques

- (/u la Lettre n°1724/MEN/CAB/DGASG/DPAA/SP/P.6 du 14 Septembre 1993 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de l'Education Nationale, transmettant le dossier de l'intéressé;

/// E C R E T E

ARTICLE 1er. - En Application des dispositions du décret n°67/304 du 30 Septembre 1967 susvisé, ~~Monsieur~~ BAGO (Abelard), Instituteur de 4^o échelon, indice 760 des Cadres de la Catégorie B, Hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures en Sciences Sociales et Politiques (D.E.S.S.S.P.) Option: Philosophie, session de Février 1990, délivré par l'Ecole supérieure du parti à Brazzaville est reclassé à la Catégorie A, Hiérarchie I et nommé au grade de Professeur de Lycée de 1^o échelon, Indice 830. ACC = NEANT.

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 23 Avril 1990, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage et de la solde pour compter du 1^{er} juillet 1990, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 26 Septembre 1994

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,

Akoko

-- Jean Prosper K O Y O --

Yhomby-Opango

-- Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO --

AMPLIATIONS:

JORG.....	1
DGFP/DGCA.....	2
DGB.....	2
DGCF.....	2
BUREAU/SOLDE.....	2
MENORSE/CAB.....	2
INTERESSE.....	1
DOSSIER.....	3
EGG/BC.....	3.

X